

Projet Résolution CARICOM

Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et le document final du Sommet mondial de 2005 ainsi que les documents finaux des principales conférences et principaux sommets des Nations Unies dans les secteurs économiques, sociaux et secteurs associés, en particulier les objectifs de développement liés à la santé énoncés dans ceux-ci, et rappelant toutes les résolutions de l'Assemblée Générale importantes pour la santé publique mondiale,

Rappelant les contributions du Conseil économique et social dans le segment à haut niveau de sa session de fond de 2009 et prenant note de sa Déclaration ministérielle sur la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus à l'échelle internationale sur la santé publique mondiale,

Tenant compte des résolutions et décisions de la cinquante-troisième Assemblée Mondiale de la Santé sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, incluant les objectifs du plan d'action de l'OMS 2008-2013 pour une stratégie mondiale en vue de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles,

Tenant compte de la Déclaration des Chefs d'Etat et du Gouvernement de la Communauté Caribéenne (CARICOM) en 2007¹ et de la déclaration sur l'action du Commonwealth pour combattre les maladies non transmissibles en 2009,

Reconnaissant que chacun a droit à la jouissance du plus haut standard possible de santé physique et mental,

Reconnaissant également que la rapide croissance des maladies non transmissibles représente l'un des défis de santé majeurs dans le monde, en particulier, les quatre maladies non transmissibles principales (MNT), à savoir les maladies cardiovasculaires, le cancer, la broncho-pneumopathie chronique obstructive et le diabète, qui sont associées à des facteurs de risques courants évitables, tels que la consommation de tabac, une alimentation inadaptée et l'inactivité physique,

Fortement inquiète que les maladies non transmissibles soient à présent responsables de 60% des décès partout dans le monde, parmi lesquelles 80% surviennent dans les pays à revenu faible et moyen, et qu'elles soient liées à la pauvreté et représentent une menace majeure au développement socio-économique, en particulier en atteignant les objectifs convenus à l'échelle internationale incluant les objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant la demande croissante à intégrer des indicateurs sur les maladies non transmissibles au système de gestion et d'évaluation des objectifs centraux de développement du Millénaire,

Déclaration de Port d'Espagne : "Tous unis pour endiguer l'épidémie de maladies chroniques non transmissibles", adoptée par les chefs d'Etat et du gouvernement de la Communauté Caribéenne lors du premier Sommet consacré aux maladies non transmissibles.

Convaincue du besoin urgent de poursuivre les efforts multilatéraux au plus haut niveau politique afin de relever l'incidence croissante des maladies non transmissibles dans le monde et d'accroître la priorité accordée aux maladies non transmissibles dans la coopération de développement;

1. *Décide* d'organiser un Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles en septembre 2011 dans le but de:
 - a) mettre en évidence l'incidence et la prévalence des maladies non transmissibles au niveau mondial, régional et national et le besoin d'action internationale collective coordonnée;
 - b) établir une réponse mondiale efficace à l'incidence et à la prévalence des maladies non transmissibles;
 - c) encourager les Etats membres à établir et consolider les politiques et plans nationaux de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles; encourager l'implication de tous les organes des Nations Unies concernés, autres organisations intergouvernementales, incluant les institutions internationales et régionales, les organisations non-gouvernementales, la société civile et le secteur privé, à contribuer à la réponse mondiale consistant à arrêter et à commencer à inverser le nombre de décès prématurés causés par les maladies non transmissibles;
2. *Décide* également de tenir des séances sur l'envergure, les modalités, le format et l'organisation du Sommet sur les maladies non transmissibles;
3. *Demande* aux organes des Nations Unies concernés de fournir des rapports sur le Sommet des Nations Unies;
4. *Invite* les Etats membres à inclure dans leurs discussions lors du Sommet des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, l'impact de la prévalence croissante des maladies non transmissibles partout dans le monde;
5. *Demande* au Secrétaire Général des Nations Unies de dresser un rapport à l'Assemblée Générale lors de sa soixante-sixième session, puis tous les deux sur la situation mondiale des maladies non transmissibles, en se concentrant en particulier sur les pays à revenu faible et moyen.